

St Jean de Moirans le 27 septembre 2021.

De Yves Marillat 38430 st Jean de Moirans

A l'attention de M. Denis Roux, Commissaire Enquêteur pour le PLU de St Jean de Moirans

Monsieur

Propriétaire en indivision avec mes deux sœurs de la parcelle AS10 au lieudit le Plantier, je réitère par écrit les observations formulées lors de notre entretien du vendredi 24 septembre 2021 en Mairie de St Jean de Moirans.

Captage de source

L'indication de notre captage de source au bas de la parcelle AS10 et la mention *source à préserver et à intégrer à l'aménagement* figuraient sur les projets d'OAP des Nugues lors de l'élaboration du précédent PLU approuvé par délibération le 28 février 2019 puis retiré le 19 juillet 2019. (voir pièce jointe) Notre déclaration auprès de l'ancien adjoint à l'urbanisme lors du recensement des sources communales avait donc bien été enregistrée.

L'indication de ce captage a été supprimée dans tous les documents du nouveau projet de PLU alors que le captage existe toujours et doit être protégé.

Je demande donc que cette indication soit rétablie sur tous les plans et les inventaires de ce nouveau PLU afin que la source soit préservée comme les autres sources du village.

Projet de chemin côté est

Côté Est, le projet de PLU envisage un chemin piétonnier tout au long de cette parcelle classée agricole et dédiée à la culture céréalière.

Cela diminuera l'intérêt agricole du terrain déjà impacté par la récente législation qui impose un retrait des cultures de 5 mètres par rapport aux constructions voisines

Cela augmentera les problèmes de cohabitation entre ce grand terrain sans limite naturelle (haies, fossés ou talus) et les passants (dépôts sauvages , non respect des cultures)

Je demande donc l'abandon de ce projet situé sur la zone de captage de ma source (à préserver) , d'autant plus qu'il existe déjà un cheminement qui aboutit au même endroit via le square du lotissement voisin (avec accord du promoteur) et un trottoir sécurisé .

Projet de route au sud de la parcelle

Ce projet, situé dans la zone d'accès au terrain par les engins agricoles, finirait d'enclaver cette parcelle et d'impacter sur sa fonctionnalité agricole actuelle.

Je m'y oppose donc d'autant plus qu' il est aussi situé sur la zone de captage de la source et sur le point de départ de la canalisation qui longe le chemin de Pré Novel sur 500 mètres environ puis le traverse pour alimenter depuis plus d'un siècle un bassin situé au 645 chemin de Pré Novel (bizarrement non répertorié dans l'inventaire des bassins de la commune) et les dépendances agricoles (voir pièce jointe).

J'espère que mes réclamations seront prises en compte car elles correspondent à plusieurs enjeux du PLU : la préservation d'un espace agricole vivant et fonctionnel, la sauvegarde des ressources en eau et la sauvegarde du biotope de la zone humide « Pré Novel n° 368FP0041 ». En effet l'exutoire de la source ainsi que celui du bassin participent très largement au maintien du biotope aquatique (salamandres, grenouilles, couleuvres...). Voir le diagnostic environnemental de l'association Le Pic Vert.

Veillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations

Yves Marillat

38430 st Jean de Moirans